



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 1

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) :

Gérard ALLART - Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Décision modificative n°3

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget Primitif 2025 la décision modificative suivante, afin de régler de régulariser le chapitre 011.

Il précise qu'il a été budgétisé 272 050,00 au chapitre 011 mais que les factures liées à la voirie réalisée par l'entreprise COLAS d'un montant d'environ 145 000.00 euros n'ont pas été budgétisé ce qui nous donne un dépassement à ce chapitre.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur la décision modificative et précise qu'il y a un solde de 334 408.13 euros à l'article 65888.

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	65	65888	-145 000

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	011	615231	145 000

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative n°3.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 26 septembre 2025

Reçu en Préfecture

le 26 septembre 2025

Publié ou notifié

le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 2

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) :

Gérard ALLART - Pascal BLEUSE - Jacky COVIAUX - Bastien DOLLÉ - Jean-Jacques ALLART - Patrick FLAMANT - Chantal CARPENTIER - Jean-Marie PERUS - Murphy POWERS - Jessy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ - Nathalie HAUTION - Jonathan BOULANGER - Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Décision modificative n°4

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget Primitif 2025 la décision modificative suivante, afin de régler de régulariser le chapitre 66. Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur la décision modificative :

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	65	65888	-2 000

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	66	66111	2 000

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative n°4.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 002-210204806-20250926-DELIB3DU25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 3

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) :

Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Décision modificative n°5

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget Primitif 2025 la décision modificative suivante, afin de régler et de régulariser le chapitre 67.

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	65	65888	-4 777.00

Compte

		Chapitre	Article	Montant
Dépense	Fonctionnement	67	673	4 777.00

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative n°5.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 4

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) :

Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Demande de création d'un comité des fêtes

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mail reçu de Messieurs HANGARD CHIABAI et concernant la possibilité de créer un comité des fêtes au sein de notre commune.
Il propose en créant ce comité des fêtes des animations variées : fêtes du village, marchés, concerts, ateliers pour enfants etc.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la création de ce comité des fêtes.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de convoquer Messieurs Hangard et Chiabai afin d'exposer le projet et de transmettre plus d'informations. (membres du bureau , les moyens etc).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et année susvisés.

**Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :**

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 5

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10 Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) : Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) : Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

Tarification Sociale « dispositif de la cantine à 1 euro » avenant n°1

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Etat soutient la mise en place de la tarification dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro.

Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles. Le montant de l'aide de l'Etat est porté à 3 euros par repas servi et facturé à 1 euro ou moins aux familles.

Monsieur le Maire rappel au Conseil que la commune est entrée dans ce dispositif avec la mise en place de la tarification sociale à compter du 1^{er} novembre 2022.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un avenant sur ce dispositif.

DECISION

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Instaurer l'avenant à la tarification sociale dans notre restaurant scolaire
- cette tarification sociale sera mise en place au 1^{er} novembre 2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250926-DELIB5DU2509-DE

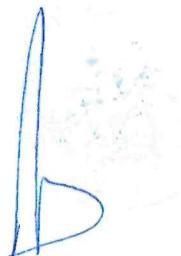
Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gérard Allart". The signature is somewhat stylized and includes a small drawing of a tree or plant to the right.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 002-210204806-20250926-DELI6DU2509-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 6

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq, le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10 Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) : Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) : Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

Restauration scolaire : grille tarifaire

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose,

La tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

En ce qui concerne les enfants ne résidant pas dans la commune mais qui y sont scolarisés, aucune distinction ne sera faite en fonction de la commune d'origine des enfants et le tarif appliqué sera celui correspondant au quotient familial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu la délibération du 28 juin 2016 approuvant les tarifs de la restauration scolaire applicable au 1^{er} septembre 2016

Vu la délibération n°2021-11 du 15 mars 2021 instituant la tarification sociale,
Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de

favoriser la mixité sociale,

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies :

-la commune est éligible à la fraction cible de la Dotation Sociale Rurale

-la tarification sociale comporte au moins 3 tranches

-la tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1 euro

Considérant que l'aide de l'état prendra la forme d'une subvention de 3 euros pour les tarifs jusqu'à 1 euro

Considérant les objectifs de la politique municipale visant à limiter au maximum les charges pesant sur les familles

Considérant que la commission transversale (Ecoles et Finances) du vendredi 5 mars 2021 s'est prononcée favorablement pour la mise en place du dispositif de « la cantine à 1 euro »

La proposition est la suivante :

Quotient familial	Cout du repas
<499	0.80
Entre 500 et 900	0.90
>900	1.20

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve la tarification du service de restauration scolaire comme suit à compter du 1^{er} novembre 2025.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document s'y réfèrent.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 26 septembre 2025

Reçu en Préfecture

le 26 septembre 2025

Publié ou notifié

le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 7

Nombre de conseillers :	L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire	
En exercice :	14	
Présents :	10	Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025
Votants :	10	
<u>Présent(s) :</u>	Gérard ALLART - Pascal BLEUSE - Jacky COVIAUX - Bastien DOLLÉ - Jean-Jacques ALLART - Patrick FLAMANT - Chantal CARPENTIER - Jean-Marie PERUS - Murphy POWERS - Jessy POWERS	
<u>Absent(s) :</u>	Sandrine HERNANDEZ - Nathalie HAUTION - Jonathan BOULANGER - Geoffrey LONCLE	

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

Aliénation de 10 logements à Mont-d'Origny

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur le Chef de service de la Direction Départemental des Territoires (*DDT*) stipulant que Clésence sollicite l'autorisation d'aliéner 10 logements situés sur notre commune aux adresses suivantes : 19 à 37 (nombre impair) résidence des Tilleuls.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ces aliénations.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal craint la disparition du « parc social » au sein de notre commune, précise que la commune dispose de terrains à vendre et propose un entretien avec le groupe Clésence pour échanger à ce sujet.
L'avis sera émis lors de la prochaine réunion de Conseil.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 002-210204806-20250926-DELI7DU2609-DE

Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvis.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025

Délibération : N° 8

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10 Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) : Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) : Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

Subvention exceptionnelle

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappel à l'assemblée que l'association courir à Mont-d'Origny a organisé comme chaque année la course pédestre à l'occasion de la fête communale.
Celle-ci a rencontré un franc succès.
Afin de soutenir cette association qui organisera prochainement le cross Criveli il est proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros à l'association courir à Mont-d'Origny
- d'imputer la dépense en résultant au budget communal

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 002-210204806-20250926-DELI8DU2609-DE

Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an suscrits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 25 septembre 2025**Délibération :** N° 9

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 25 Septembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

En exercice : 14

Présents : 10 Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2025

Votants : 10

Présent(s) : Gérard ALLART- Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Jean-Marie PERUS- Murphy POWERS-Jessy POWERS

Absent(s) : Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER- Geoffrey LONCLE

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

Retrait de la commune de Bernot du syndicat intercommunal de gestion de la halle des sports de Ribemont

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en date du 5 septembre 2025, un courrier de Monsieur le Président du syndicat de gestion de la halle des sports de Ribemont.

Dans ce courrier, monsieur Le Président fait part de la décision des délégués du syndicat qui ont examiné et validée à l'unanimité le retrait de la commune de Bernot du syndicat intercommunal de gestion de la halle des sports de Ribemont.

Il précise qu'il appartient désormais au Conseil d'adopter une délibération sur le retrait de la commune de Bernot.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Bernot du syndicat intercommunal de gestion de la halle des sports de Ribemont à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Émis et rendu exécutoire
le 26 septembre 2025
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2025
Publié ou notifié
le 29 septembre 2025**

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250926-DELIB9DU2609-DE

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susans.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :**

En Mairie, le 26 septembre 2025

Le Maire

Gérard ALLART

